

## Compte rendu de la séance du Conseil du 7 décembre 2009

L'an deux mil neuf le sept décembre à dix neuf heures,

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Mme Françoise GOSSARE, Maire.

**Présents** : Mme LE DAVAY Catherine, M. BLANCHARD Michel, M. JANNIN Jean Luc, M. TARMAZZO Jean Louis, Mme ADAM Marielle, M. MARCHAND Jean François, M. CHARON Michel, Mme LALLIER Jacqueline.

**Absents** : M. MATHIEU Jean Claude, Mme MARIN Laurence, M. BLESTEL Alexandre, Mme DE CLARENS Geneviève,  
Mme KUCHLY qui a donné pouvoir à M. BLANCHARD Michel,  
Mme LALLIER Jacqueline qui a donné pouvoir à Mme GOSSARE.

Secrétaire de séance : Melle BELTOISE Katia

### **ORDRE DU JOUR**

Approbation du précédent compte rendu

- ✓ 1. Délibération accordant l'indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor
- ✓ 2. Délibération pour la création d'un poste d'agent recenseur (recensement 2010)
- ✓ 3. Délibération pour la création d'un poste d'agent coordinateur (recensement 2010)
- ✓ 4. Délibération afin d'ouvrir un poste d'adjoint administratif à temps complet
- ✓ 5 Délibération transfert réseau assainissement au Siahvy

### **✓ Questions diverses**

- ✓ Dossier assainissement à finaliser
- ✓ Nouvelle numérotation du 12 bis Rue des sources
- ✓ Demande de subvention Prévention routière

- ✓ Mises en place des colonnes enterrées SIEED pour la collecte du verre
- ✓ Point sur la vaccination H1N1
- ✓ Information sur le Pipeline de l'île de France
- ✓ Projet de réforme sur la Taxe Professionnelle
- ✓ Projets de loi relatifs à la réforme des collectivités territoriales
- ✓ Mise en œuvre de la loi « Handicap du 11 février 2005 »
- ✓ Date des vœux du Maire
- ✓ Rapport oral de chaque commission

Mme le Maire constate qu'il y a le quorum pour ouvrir la séance

#### **Approbation du précédent conseil du 5 octobre 2009**

Dans la délibération de la décision modificative, M. BLANCHARD demande que la phrase sur le total des emprunts soit mise au futur.

Le Conseil approuve le compte rendu du conseil municipal à l'unanimité.

#### **Délibération accordant l'indemnité de conseil alloué aux comptables du trésor**

Vu le décompte de l'indemnité de conseil de l'exercice 2009 présentée par madame CODRON,

Comptable au Trésor, qui s'élève à 411,41 euros brut, 375,39 net

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

décide de verser la somme de 411,41 euros brut (375,39 net) à Mme CODRON au titre de l'indemnité de conseil, conformément au décompte présenté le 26 octobre 2009

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

#### **Délibération pour la création d'un poste d'agent recenseur (recensement 2010)**

Mme Le Maire informe qu'un recensement sera effectué fin janvier 2010 par Cécile, la bibliothécaire. Elle sera indemnisée de la façon suivante : 1,70 par habitant, 23 euros

pour chaque séance d'information et 27 euros pour les frais de carburant.

Le maire rappelle au conseil municipal la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur, afin de réaliser les opérations du recensement 2010

Vu le code General des Collectivités Territoriales

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3

Vu la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003- 561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population

Vu les décrets n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires

Vu le tableau des emplois adopté par le conseil municipal sur le rapport du maire

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide la création d'un emploi de non titulaire en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels à raison de 1 emploi d'Agent recenseur , non titulaire , à temps non complet,

L'agent sera payé à raison de

1,00 € par feuille de logement remplie

1,70 € par bulletin individuel rempli

L'agent recenseur recevra 23€ pour chaque séance de formation, plus un forfait de 27€ pour les frais de carburant.

**Délibération pour la création d'un poste d'agent coordonateur (recensement 2010).**

Mme Le Maire annonce que ce poste va permettre de rentrer les coordonnées de tous les habitants. Ce poste sera attribué à Mme PILLOQUET.

Approuvé à l'unanimité

### **Délibération afin d'ouvrir un poste d'adjoint administratif à temps complet**

Mme Le Maire demande au Conseil d'ouvrir le poste d'agent administratif à temps complet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010 et de passer le temps de travail de Mme PILLOQUET de 18H à 21H. Ainsi la Mairie sera ouverte lundi matin et fermée l'après midi pour que Mme PILLOQUET puisse travailler sans être dérangée.

Par ailleurs, Mme PILLOQUET aura une formation sur la gestion du cimetière.

#### **TABLEAU DES EFFECTIFS**

Considérant le besoin d'ouvrir un poste d'adjoint administratif territorial 2<sup>ème</sup> classe, pour pallier à l'absence de la secrétaire de mairie en arrêt suite à la rechute liée à un accident de service,

Vu le décret N°88.545 du 6 mai 1988 relatif au recrutement direct de certains emplois de la FPT

Vu la vacance d'emploi au CIG,

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité

De modifier le tableau des effectifs de la commune de Saint Forget en fermant un poste d'adjoint administratif à mi-temps, et en ouvrant un poste d'adjoint administratif territorial 2<sup>ème</sup> classe à temps complet soit 35h à compter du 01/01/2010.

Dit que cet emploi sera pourvu par un agent contractuel

Dit que cet agent sera rémunéré sur l'indice brut 310

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de l'exercice en cours.

### **Délibération sur le transfert réseau assainissement au SIAHVY**

Mme Le Maire explique que cette délibération a été prise au précédent conseil mais qu'il

s'agit d'une information dont le dossier reste à finaliser dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

### Questions diverses

Dossier assainissement à finaliser

Les travaux vont débuter le 7 janvier 2010

Nouvelle numérotation du 12 bis rue des sources

Mme Le Maire informe que la maison GARNIER a été vendue et que cela demande une nouvelle numérotation.

Demande de subvention Prévention routière

Mme Le Maire informe qu'aucune subvention ne sera attribuée.

Mise en place des colonnes enterrées SIEED pour la collecte du verre

Jean Luc JANNIN informe que le SIEED va pousser les mairies pour mettre ses colonnes qui seront surement subventionnées. 2 ramassages des encombrants au lieu des 4 et les journaux des les bacs jaunes.

Point sur la vaccination H1N1

La vaccination se passe à Chevreuse.

Information sur la pipeline de l'Ile de France

Le réseau Le Havre/ Orléans passe sur la commune de St FORGET.

Projet de réforme sur la taxe professionnelle et Projets de loi relatifs à la réforme des collectivités territoriales

Pour les deux projets, il faut attendre pour en savoir un peu plus.

Mise en œuvre de la loi handicap du 11 février 2005

Il s'agit de la rampe pour accéder à la mairie. Le projet est en cours.

Date des vœux du Maire

Les vœux du maire auront lieu le dimanche 10 janvier à 11H30 à la salle communale.

Madame Françoise  
GOSSARE

Madame Catherine LE  
DAVAY

Monsieur Michel  
BLANCHARD

Monsieur Jean-Luc JANNIN

Monsieur Jean-Claude  
MATHIEU

Madame Katia BELTOISE

Madame Marielle ADAM

Monsieur Jean-François  
MARCHAND

Madame Agnès KUCHLY

Monsieur Michel CHARON

Madame Jacqueline  
LALLIER

Madame Geneviève de  
CLARENS

Monsieur Jean-Louis  
TARAMAZZO

Madame Laurence MARIN

Monsieur Alexandre  
BLESTEL